

DEC180795DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMS3470 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers – Institut PYTHEAS » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3470, intitulée *OSU Institut Pytheas*, dont le directeur est *Bruno HAMELIN* ;

Vu la décision DEC181575INSU du 23 mai 2018 portant nomination de Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMS3470, intitulée « *Observatoire des sciences de l'univers – Institut PYTHEAS* », à compter du 16 février 2018 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Nicolas THOUVENY, directeur de l'unité UMS3470, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas THOUVENY**, délégation de signature est donnée à M. Auguste LE VAN SUU, IRHC, Mme Stéphanie ESTOR, IE1C, Mme Sylvie IMBERT, AAR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à M. Thierry BOTTI, IR1 pour les engagements du CIPRES et à Mme Nathalie DESMONS, AI, pour les engagements inférieurs à 3000€.

Article 3

La décision n° DEC160866DR12 du 23 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 mai 2018

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO